



## Salaire minima salarié classe B

Par wanin01, le 07/04/2015 à 12:53

Bonjour,

Je suis salariée depuis septembre 2014 dans un cabinet de courtage . J'ai un contrat à 39h, mon salaire brut est de 1700 € pour 39h/ semaine.

Or sur le convention collective des cabinets de courtage le salaire minimal annuel est de 19 489€ pour la classe B.

Pourriez vous m'indiquer si ce montant est en brut et si la base de ce salaire annuel est 35h/ semaine ?

Cordialement

Par P.M., le 07/04/2015 à 13:16

Bonjour,

Suivant l'[art. 22 de la Convention collective nationale des entreprises de courtage d'assurances et/ou de réassurances](#) (ce que vous n'aviez pas précisé), les salaires minima sont "à l'exclusion de la rémunération des heures supplémentaires", donc sur la base légale hebdomadaire de 35 h par semaine...

Par wanin01, le 07/04/2015 à 17:35

Bonjour,

Merci pour votre réponse. Savez vous si ce salaire minima est communiqué en brut ou en net ?

Cordialement

Par P.M., le 07/04/2015 à 17:40

C'est toujours en brut...